

## **CR du Conseil du 23 septembre 2014**

Le Conseil municipal de Courcelles-Chaussy/Landonvillers, présidé par le Maire Monsieur Jean-Marie GORI, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 23 septembre 2014 à 20h30.

Les points à l'ordre du jour ont tous été adoptés.

### **Réalisation d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire**

Afin de financer son programme d'investissement pour l'année 2014, et conformément aux crédits budgétaires votés en avril, le Conseil municipal approuve la réalisation d'un emprunt de 150 000 € à taux fixe auprès d'un établissement financier.

### **Budget principal 2014 – Décision Modificative n°2**

Le Conseil municipal décide d'inscrire 14 200 € supplémentaires à l'article « frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme » afin notamment de disposer des fonds nécessaires à la rémunération de l'architecte recruté pour mener à bien la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

### **Elections de conseillers communautaires supplémentaires**

Suite à une décision du Conseil constitutionnel, les accords locaux sur la composition des conseils communautaires ont été annulés et ne sont désormais plus possibles. Ainsi, bien que le Conseil communautaire du Pays de Pange passe de 40 à 33 membres, Courcelles-Chaussy gagne deux conseillers, disposant désormais de huit représentants au lieu de 6.

### **Renouvellement des baux de chasse 2015-2024**

Le Conseil municipal désigne deux de ses membres, MM. LOGNON et GIAMBERINI, pour participer aux travaux de la commission communale de chasse.

### **Annulation d'un titre de recettes sur un exercice antérieur**

Le Conseil municipal approuve l'annulation d'un titre de recette émis à tort en 2011 à l'encontre d'un administré, pour le remplacement d'une table de la salle polyvalente et pour un montant de 213 €.

### **Attribution de subventions à des associations**

Le Conseil municipal attribue 889 € de subventions de fonctionnement et 120 € de subventions d'investissement à des associations de la Commune.